



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.44
28 octobre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUARANTE QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 21 octobre 1986, à 10 heures

Président :

M. CHOUDHURY

(Bangladesh)

La situation au Kampuchea [25] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/707)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.2)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/735)

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Nous avons inscrit notre nom sur la liste des orateurs non seulement pour intervenir en faveur du projet de résolution présenté mais également pour exprimer notre profonde frustration. Le lieu où se situe le problème en question est un centre bien connu de sagesse orientale, une région où tout au long de l'histoire, les peuples ont lutté héroïquement pour leur culture et pour le droit de la préserver dans la liberté; une région où les peuples ont saisi la chance qu'offrait le changement pour fondre l'ancien et le nouveau dans la grandeur d'un nouveau continent.

Le peuple vietnamien a résisté à l'injustice et à l'occupation de sa patrie. Le monde s'est tenu à ses côtés pour condamner cette agression, en le soutenant alors que les puissants semblaient vivre dans un monde d'hypocrisie facile, leurs obsessions et leurs élans n'ayant d'égal que l'instinct animal de soumettre le faible.

Nous avons particulièrement défendu ces valeurs non seulement parce qu'elles s'enracinent dans notre culture africaine, mais aussi et surtout parce qu'elles sont partagées dans le monde entier et couchées dans la Charte des Nations Unies, à laquelle toutes les nations sont parties.

Nous nous sommes donc réjouis avec le peuple vietnamien lorsqu'il a finalement gagné sa liberté. Nous sommes certains que le peuple du Kampuchea moderne a ressenti également ce sentiment de soulagement. L'Assemblée peut donc comprendre le sentiment de frustration et de colère que l'on ressent en voyant que nos amis vietnamiens semblent rejeter la branche d'olivier qui leur était tendue au nom de la paix, de la liberté, de la sécurité et du développement et que cette même nation défende maintenant une politique étrangère ambitieuse qui, elle le sait fort bien, lui coûte cher politiquement et en ressources.

M. Engo (Cameroun)

Dès que les Vietnamiens ont lancé leurs incursions en territoire kampuchéen, croyant, évidemment à tort, que le monde resterait à leur côté, ils se sont identifiés aux exclus de l'histoire, comme le régime fasciste de Pretoria qui continue d'occuper illégalement la Namibie. Ils ont foulé aux pieds les normes de leur culture asiatique, qui respecte la sainteté de la vie et la solidarité avec les voisins.

M. Engo (Cameroun)

Ce qui est plus pertinent, en termes universels c'est que les Vietnamiens, en ne respectant pas les supplications des pays frères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ont violé les principes et les normes contraignants de la Charte des Nations Unies, le droit des peuples de décider de leur destin sans diktat extérieur, le droit à l'autodétermination, l'égalité souveraine des Etats, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Si nos amis afro-asiatiques ont cédé à la tentation du fantasme et de l'esthétique de la domination, il ne doivent pas rechercher un soutien dans la faiblesse de la jeune communauté internationale non organisée et dans son impuissance à imposer des sanctions efficaces. L'histoire prévoit de lourdes peines pour les nations arrogantes.

La situation présente n'est surement pas la seule possible. Ceux qui ont vu les ravages de la guerre ont rédigé la Charte des Nations Unies, qui prescrit le règlement pacifique des différends et déclare que la force armée ne devrait être utilisée que pour la défense d'un intérêt commun. Nous ne trouvons aucun intérêt commun dans le cas qui nous occupe.

Nous lançons un vif appel à la sagesse du peuple du Viet Nam pour qu'il mette en marche un processus de réconciliation et de négociation - s'il y a véritablement un différend à régler. Cela ne peut être fait sans le retrait complet des troupes et l'instauration d'un climat dans lequel les peuples pourraient librement décider de leurs institutions avec des dirigeants qu'ils se seraient choisis. Nous lançons cet appel parce que nous aussi sommes politiquement et historiquement afro-asiatiques. Nous partageons les valeurs communes du non-alignement. Nous partageons l'aspiration à de meilleures conditions de vie pour nos peuples respectifs. Nous devons également partager notre horreur de la vanité et de la dévastation de la guerre et de la belligérance. Nous ne saurions montrer l'exemple aux peuples les plus anciens et les plus expérimentés dans un monde bouleversé par les dévastations, si nous-mêmes nous contentons d'appuyer rituellement des valeurs universelles du désarmement, de la paix, de la sécurité et du développement.

Nous exprimons aux Kampuchéens, par le biais de leur dirigeant accrédité, notre entière solidarité. Nous tenons également à adresser à leurs dirigeants nos meilleurs souhaits de courage et tout ce qui pourrait favoriser une fin rapide de l'agonie de leur situation difficile.

M. McLEAN (Canada) : Monsieur le Président, le Canada aimerait avant tout se joindre aux délégations qui ont déjà offert leurs condoléances à la suite de la mort tragique et prématurée du président Samora Machel. Les Canadiens et leur gouvernement désirent assurer le Gouvernement et le peuple du Mozambique de leur plus sincère sympathie.

(L'orateur poursuit en anglais)

Voici un an, la délégation canadienne s'adressait à l'Assemblée à propos de la situation inacceptable prévalant au Kampuchea. Depuis lors, le Gouvernement du Canada a continué de suivre de près les événements dans ce pays troublé. Malheureusement, il n'y a eu aucun changement véritable en ce qui concerne l'occupation du Kampuchea par les troupes vietnamiennes. Depuis un an, les troupes d'occupation ont obligé des paysans kampuchéens et des membres de l'armée du Kampuchea à des travaux forcés pour aménager des défenses le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, y compris des champs de mines et des trappes meurtrières. Ces travaux semblent avoir pour but de créer un "no man's land". Les citoyens kampuchéens qui cherchent à quitter leur pays soumis à l'autorité de troupes étrangères s'exposent ainsi à des dangers toujours plus grands en essayant de traverser en Thaïlande pour trouver une sécurité relative dans les camps de réfugiés. De plus, il est clair que les Vietnamiens espèrent mettre ainsi fin aux mouvements transfrontaliers des forces de la résistance.

La situation dans la région ne laisse que peu d'espoir de paix. La communauté internationale doit répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son dernier rapport en continuant de prêter secours aux civils khmers qui ont trouvé refuge dans différents camps en Thaïlande.

Aucun progrès notable vers la paix ne semble avoir été accompli au cours de la dernière année. La proposition en huit points faite par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique le 17 mars a été, malheureusement, immédiatement rejetée par le Viet Nam. Nous ne prétendons pas que cette nouvelle proposition soit une panacée, mais nous regrettons que cet important effort ait été repoussé si hâtivement. En fait, il semble que différentes propositions aient été mises de l'avant au cours des dernières années, mais qu'on ne se soit jamais sérieusement efforcé d'en étudier le détail ni même les fondements. Aucun progrès significatif ne sera accompli tant que de telles propositions ne feront pas l'objet d'une évaluation véritable.

L'aspect politique et humain du drame du Kampuchea est toujours suivi de près par notre gouvernement. Encore cette année, le très honorable Joe Clark,

M. McLean (Canada)

secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, a assisté à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et a réaffirmé que le Canada continuait de soutenir tous les efforts, en particulier ceux de l'ANASE, consacrés à un règlement équitable et durable du conflit au Kampuchea. M. Clark a joint sa voix à celle du prince Sihanouk, chef de la coalition du Kampuchea démocratique, qui réclame la liberté et la justice pour le peuple khmer. Le Canada est toujours opposé au retour au pouvoir d'un régime semblable à celui qui prévalait sous Pol Pot. Les répugnantes politiques de ce dernier ne peuvent être pardonnées sous aucun prétexte. Le Canada continue également de s'opposer fermement et de façon persistante à l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam.

En l'absence d'un règlement négocié, le Canada continue de fournir, par l'entremise d'organismes multilatéraux dévoués, une assistance humanitaire aux Khmers déplacés, ou affectés par le conflit. Durant l'année financière 1986-1987, le Canada aura consacré 2,7 millions de dollars à des programmes humanitaires en Thaïlande. La majeure partie de ces fonds sera consacrée à des programmes de secours et à des programmes pour les réfugiés, mis en oeuvre dans la région frontalière et les centres d'hébergement de réfugiés en Thaïlande. Le Canada a maintenant consacré plus de 33 millions de dollars pour protéger, soigner et aider les personnes déplacées et les réfugiés de la région. De nouveau, je tiens à rendre hommage au Gouvernement de la Thaïlande, qui s'efforce d'abriter et de secourir les Khmers démunis réfugiés sur son territoire. Le Canada est encore un important pays d'accueil pour les réfugiés indochinois, dont un grand nombre ont d'abord trouvé asile dans les pays voisins membres de l'ANASE.

M. McLean (Canada)

Je dois souligner que la mise en oeuvre du projet de résolution présenté par les pays de l'ANASE et coparrainé par le Canada ouvrirait la voie à une solution satisfaisante du problème kampuchéen. Le libellé du projet de résolution, grâce à ses dispositions pondérées, contient les éléments essentiels à une solution permanente. Le Viet Nam maintient qu'il retirera ses troupes d'occupation d'ici 1990, mais des déclarations de ce genre ne sont pas nouvelles. Nous ne sommes pas encouragés par les derniers événements; les perspectives de paix dans la région semblent malheureusement sombres. Malgré cela, la communauté internationale doit continuer d'oeuvrer pour un Kampuchea libre et indépendant.

M. SIDDIKY (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, exprimer notre peine sincère à l'occasion du décès du Président du Mozambique, M. Samra Moisés Machel. Ce fut un patriote vaillant et un homme d'Etat inspiré. Sa mort est une lourde perte non seulement pour le peuple du Mozambique mais également pour tous les peuples épris de paix de par le monde.

Les souffrances que continue de subir le Kampuchea jettent un voile de tristesse sur nos valeurs prétendument civilisées. La tragédie qui se joue dans ce pays, dont le peuple épris de paix n'a d'autre souhait que d'être laissé à lui-même, est un des problèmes les plus regrettables de notre époque. C'est un triste rappel de la réalité que de constater que l'histoire humaine n'a pas encore atteint le moment où le règne de la raison l'emporte sur l'animalité.

Une fois encore, comme elle le fait chaque année, l'Assemblée générale se penche sur ce problème. Au cours de ces années, nombreux sont ceux qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour que les souffrances des Kampuchéens prennent fin. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de ses efforts inlassables dans ce domaine. Nous avons sous les yeux son rapport, qui ne semble pas laisser prévoir une issue rapide aux souffrances du peuple kampuchéen. Il a demandé instamment, et nous l'appuyons, que les pays concernés travaillent activement, au cours des prochains mois, en vue de mettre au point un mécanisme mutuellement acceptable afin de lancer un processus de paix.

Le noeud du problème réside dans l'intervention d'un Etat voisin dans les affaires intérieures d'un pays souverain, Etat voisin qui a recouru à des moyens militaires illégaux pour promouvoir ses visées expansionnistes dans la région. Il

M. Siddiky (Bangladesh)

est peut-être bon, à ce point du débat, de passer en revue les différents aspects du problème.

Tout d'abord, l'aspect politique. En infraction avec tous les principes et normes des relations entre Etats et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, une puissance étrangère est intervenue, en 1979, pour renverser le Gouvernement du Kampuchea et installer un autre gouvernement de son choix. Le gouvernement nouvellement installé n'est pas parvenu à susciter en sa faveur un minimum d'appui intérieur ou international. Au lieu de cela, c'est un gouvernement de coalition qui a été reconnu, lequel est largement représentatif de l'opinion publique mais a été contraint à s'exiler en dehors de Phnom Penh.

Deuxièmement, l'aspect militaire. On estime à 150 000 les soldats étrangers qui se trouvent toujours au Kampuchea, mêlés à un conflit difficile avec les forces du Gouvernement de coalition. La guerre a provoqué un holocauste, apportant mort et destruction, et a amené des centaines et des milliers de personnes à fuir leur foyer. En outre, la guerre menace de détruire la confiance et la fierté d'une nation qui peut à juste titre se vanter d'être l'une des plus belles civilisations classiques des annales de l'humanité.

Troisièmement, l'aspect humanitaire. Des centaines de milliers de personnes en détresse ont cherché la paix en fuyant leur foyer et en se réfugiant en Thaïlande et dans d'autres pays voisins. Cela a créé un problème de réfugiés aux dimensions gigantesques qui a affecté non seulement les pays d'accueil mais également l'ensemble de la communauté internationale. A cet égard, le monde se doit d'exprimer sa reconnaissance au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et aux pays donateurs qui ont offert une aide généreuse aux Kampuchéens dans le besoin.

Quatrièmement, l'aspect régional. Ce n'est pas seulement le Kampuchea et les Kampuchéens qui sont menacés. Le problème a de larges ramifications régionales. Il peut être difficile de limiter une conflagration qui pourrait entraîner les pays voisins de l'Asie du Sud-Est qui ont avec tant de peine cherché à transformer leurs économies en des merveilles de l'époque contemporaine. Cet élément en particulier concerne les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et d'autres pays pacifiques, qu'ils soient proches ou lointains.

Se penchant sur le problème, l'Assemblée a adopté un certain nombre de résolutions demandant le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea, le

M. Siddiky (Bangladesh)

rétablissement et la préservation de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, et le droit pour le peuple kampuchéen de décider de son propre destin. Ces résolutions ont en outre réaffirmé l'attachement de tous les Etats au principe de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures du Kampuchea. Au fil des ans, ces résolutions ont empêché cet épisode horrible d'échapper au regard de l'opinion publique mondiale bien que l'agresseur n'ait pas encore répondu à l'appel qui lui était lancé. Récemment, au Sommet des non-alignés, à Harare, les participants ont publié encore un nouvel appel pressant pour que les parties respectent ces résolutions. Pour mettre l'accent sur le problème et lui donner tout son relief, le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea a fait un travail important.

De l'avis de ma délégation, le récent programme en huit points proposé par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (CGDK) sous la présidence de S. A. le prince Norodom Sihanouk mérite un examen sérieux. Je ne vais pas m'étendre sur les éléments de ce programme, qui sont bien connus. Je voudrais cependant faire remarquer que, pour la première fois, il envisage la création d'un gouvernement de coalition qui comprendrait les autorités actuelles de Phnom Penh. Cette suggestion positive traduit le désir vrai des auteurs de la proposition de parvenir à une solution rapide.

Il est encourageant que les Ministres des affaires étrangères de l'ANASE aient appuyé la proposition, y voyant un cadre constructif et complet de négociations. Nous espérons que cet appel ne restera pas sans réponse de la part de la puissance étrangère responsable de l'intervention. Le Bangladesh espère aussi que la Conférence sur le Kampuchea sera bientôt convoquée.

Le Bangladesh a répété maintes et maintes fois et sans équivoque sa position sur la question du Kampuchea. Elle repose sur notre politique étrangère, laquelle se fonde sur des principes et non pas sur des expédients. Nous nous sommes efforcés d'être modérés, objectifs et constructifs sur chacune des questions. Nous n'avons jamais pris la parole sans y être invités et lorsque nous sommes intervenus, c'était pour défendre la cause de la paix. Notre attitude vis-à-vis de l'extérieur est frappée du sceau de certaines convictions fondamentales : les forts ne doivent pas attaquer impunément les faibles; les relations entre Etats doivent être modérées par la justice; les Etats ne doivent pas s'immiscer dans les affaires de leurs voisins; chaque nation doit être autorisée à tracer elle-même le cours de

M. Siddiky (Bangladesh)

son destin. Nous sommes convaincus que la paix mondiale, la bonne harmonie et le développement dépendent de l'habileté avec laquelle l'humanité transformera ces croyances en actes de foi.

C'est pour toutes ces raisons que le Bangladesh reste attaché à la Charte de l'ONU. Conformément à cet attachement, nous avons appuyé toutes les résolutions de l'ONU relatives au Kampuchea. Nous estimons que toute solution juste et durable du problème doit comprendre le retrait de toutes les forces étrangères du sol du Kampuchea, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays et le droit de son peuple à déterminer son propre avenir sans ingérence ni intervention extérieures. Nous demandons que soient poursuivis les efforts louables du Secrétaire général en quête d'une solution et dans le souci d'aider ceux qui souffrent.

M. Siddiky (Bangladesh)

Nous sommes favorables à la reconvoation rapide de la conférence internationale. Nous demandons aux Etats de la région, dès qu'une solution sera trouvée, de chercher à créer dans cette région une zone de paix. Cela est prévu dans le projet de résolution. C'est pourquoi ma délégation a décidé d'appuyer ce texte.

Le Bangladesh et le Kampuchea sont liés par l'histoire et la légende. Nous partageons beaucoup de voyelles, de verbes et de valeurs. Notre sympathie pour les Kampuchéens dans la souffrance est donc profonde et totale.

Il y a 48 ans, certains voyaient dans la Tchécoslovaquie un pays lointain très peu connu, et ne s'y intéressaient guère. Le résultat a été la seconde guerre mondiale. Je dis cela pour mettre en garde ceux qui seraient tentés de percevoir le Kampuchea comme une terre lointaine. Il n'y a ni problème, ni question, ni pays qui puisse être trop éloigné dans le monde moderne.

L'histoire ne nous apprend donc rien?

M. AFOLABI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit d'abord permis, au nom de ma délégation, de présenter mes condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple du Mozambique à l'occasion de la mort tragique et prématurée du président Samora Machel. Sa mort soudaine est déplorée non seulement par sa famille, son peuple et l'ensemble du continent africain, mais aussi par tous les peuples épris de paix dans le monde.

Le Nigéria, une fois de plus, se joint aux autres orateurs pour assurer le Secrétaire général de son appui dans ses efforts continus à la recherche d'une solution durable au problème kampuchéen. Nous notons en particulier les nombreuses discussions que le Secrétaire général a eues avec les différents dirigeants politiques de la région. Nous sommes encouragés de voir qu'il espère bien que, grâce à ces discussions, qui visaient à réconcilier les divergences marquées au sujet de la procédure de négociations, un règlement politique général sera finalement possible.

Ma délégation saisit également cette occasion pour exprimer à nouveau sa reconnaissance au Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour son dévouement dans l'accomplissement de sa lourde tâche. Nous saluons les missions du Comité pour la paix et la stabilité au Kampuchea, qui ont été entreprises au nom du Secrétaire général au début de l'année.

Nous félicitons également les institutions des Nations Unies et les organisations humanitaires qui ont constamment aidé les réfugiés kampuchéens à se

M. Afolabi (Nigéria)

réinstaller dans des pays tiers. De même les contributions généreuses faites au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont admirables. Nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour leur demander de contribuer plus généreusement, de la façon qu'ils jugeront appropriée, à l'avènement d'une paix durable et à la stabilité au Kampuchea.

La position du Nigéria au sujet du conflit au Kampuchea est très claire. Nous continuerons d'appuyer les différentes résolutions des Nations Unies visant une solution juste et durable du problème car, de l'avis de ma délégation, seul un processus de négociations et de dialogue constructif, tel que proposé dans les différentes résolutions des Nations Unies, permettra de parvenir à une paix juste et durable pour le peuple kampuchéen. Non seulement le Nigéria déplore l'intervention étrangère continue et l'occupation du Kampuchea mais il demande le retrait de ces forces étrangères. Ma délégation réitère par là même son appui au retrait de toutes les forces étrangères, car un tel retrait facilitera sûrement des discussions libres et sérieuses sous les auspices des Nations Unies.

A cette fin, le Nigéria réaffirme sa position quant à la nécessité de rétablir l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea. Ce n'est qu'alors que le Kampuchea pourra exercer son droit inaliénable à l'autodétermination en tant qu'Etat souverain, neutre et non aligné. Le Nigéria croit fermement au principe et à l'exercice du droit à l'autodétermination, non seulement parce qu'il a pris l'autodétermination pour article de foi, mais également parce que ce principe est consacré dans la Charte de notre organisation. C'est une raison de plus pour que la communauté internationale exerce toute l'influence possible pour décourager les changements de gouvernement par la force des armes d'une puissance étrangère. De telles ingérences dans les affaires intérieures d'un pays par une puissance souveraine non seulement sont dangereuses mais elles ont aussi des conséquences de portée considérable sur la paix et la sécurité internationales.

Par conséquent, nous demandons le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea. Ensuite, le peuple du Kampuchea, sous l'égide des Nations Unies, pourra librement décider de son propre avenir sans ingérence ni intervention étrangères. A cet égard, ma délégation lance un appel à la puissance d'occupation lui demandant de se retirer du Kampuchea conformément au vœu de la communauté internationale. Enfin, ma délégation espère que le Secrétaire général continuera d'user de ses bons offices pour tenir de nouvelles consultations avec toutes les parties intéressées

M. Afolabi (Nigéria)

au conflit du Kampuchea afin de trouver une solution durable et d'instaurer la stabilité au Kampuchea. Les propositions d'un règlement politique doivent être traitées avec le sérieux que la situation mérite. Par conséquent, nous lançons un appel à tous les Etats Membres leur demandant d'appuyer davantage le Secrétaire et le Comité spécial dans leurs nobles efforts pour trouver une solution durable et honorable au problème du Kampuchea, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de mon gouvernement, d'exprimer nos profondes condoléances et notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple du Mozambique à l'occasion de la mort tragique et soudaine du président Samora Machel. Non seulement le Chef d'Etat de son pays, le président Machel était également un éminent chef de file dans le continent africain et avait lutté courageusement pour la liberté, la justice et la dignité de l'homme. Son décès sera gravement déploré par le peuple de son pays, le peuple africain et la communauté internationale dans son ensemble.

Il est fort regrettable qu'aucun progrès n'ait été enregistré sur la situation au Kampuchea, qui dure depuis longtemps. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit certes les efforts soutenus qu'il a déployés pour la recherche d'une solution négociée à cette situation tragique, mais il y a toujours des divergences importantes entre les parties quant aux propositions de négociation et la mise en oeuvre des principaux éléments d'un règlement politique d'ensemble.

Le cadre d'un règlement a déjà été accepté par cette assemblée. Une solution doit comprendre le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea; le rétablissement et la préservation de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale; l'exercice par le peuple du Kampuchea de son droit inaliénable à l'autodétermination, et l'engagement, par tous les Etats, de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays.

M. Osman (Somalie)

Ce cadre de règlement pacifique constitue un élément intégral des résolutions adoptées par l'Assemblée générale chaque année depuis 1979, à une écrasante majorité. Malheureusement, la puissance d'occupation n'a pas tenu compte des décisions adoptées à maintes reprises par cette assemblée. Nous continuons de voir le Kampuchea assujéti à la domination d'un voisin qui souhaite saper la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, imposer une politique brutale qui a conduit des dizaines de milliers de personnes à fuir leurs foyers et leur patrie. Cette situation inacceptable a créé des problèmes humanitaires considérables et des conditions qui menacent la paix et la stabilité des autres Etats voisins.

Ma délégation a suivi attentivement la déclaration du prince Norodom Sihanouk devant cette assemblée, et nous avons été impressionnés par l'esprit positif dont le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique a fait preuve pour trouver un règlement politique pacifique à ce problème. La proposition en huit points correspond quant au fond aux dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies ainsi qu'à la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea de juillet 1981.

Mais dans des situations de ce genre, lorsqu'une force étrangère envahit un pays et cherche à imposer sa volonté et son idéologie au peuple de ce pays, il faut que la première mesure arrêtée pour régler la situation soit l'élimination de la cause première du problème, c'est-à-dire le retrait inconditionnel de toutes les forces militaires étrangères de ce pays.

Finalement, en tant que l'un des auteurs du projet de résolution contenu dans le document A/41/L.2 du 10 octobre, je tiens à souligner que ma délégation appuie pleinement la démarche du Secrétaire général, et nous sommes convaincus que l'Assemblée générale l'invitera une fois encore à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution rapide à ce problème urgent et grave, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale.

M. SLAUI (Maroc) Je voudrais tout d'abord présenter à la délégation du Mozambique les condoléances du Gouvernement de S. M. le Roi Hassan II, à la suite du décès tragique du président Samora Machel, fidèle défenseur de l'indépendance de son pays et vaillant combattant contre le système de l'apartheid.

Une fois encore, l'Assemblée générale examine la question de la situation créée par l'intervention armée vietnamienne au Kampuchea et les risques qu'elle

M. Slaoui (Maroc)

comporte pour la paix et la sécurité dans la région. Depuis sept ans, le peuple kampuchéen se trouve soumis à l'occupation étrangère, avec les privations, les souffrances et la condamnation à l'exil que cela implique. Cette situation, qui constitue incontestablement une violation caractérisée des principes de la Charte des Nations Unies, a été condamnée sans appel et de manière constante par la communauté internationale et les résolutions successives de l'Assemblée.

Mais malgré les appels de notre assemblée, les bons offices du Secrétaire général et les efforts soutenus des pays de la région, rien n'indique qu'une solution définitive et pacifique de ce problème soit réalisable dans un proche avenir. La raison en est l'intransigeance du Gouvernement vietnamien et son refus d'adhérer aux différentes propositions de règlement élaborées depuis 1979.

En effet, qu'il s'agisse des bons offices du Secrétaire général engagés en application des résolutions de l'Assemblée générale, ou des efforts des pays membres de l'ANASE, l'essentiel des propositions se ramène au respect des principes déjà inclus dans la Charte des Nations Unies, à savoir le non-recours à la force avec, comme corollaire, le règlement pacifique des différends, conformément à l'Article 33, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect du droit des peuples de choisir leur système politique, économique et social. Et ce sont précisément ces points fondamentaux qu'on retrouve dans la dernière proposition présentée le 17 mars 1986, par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, en vue d'une solution pacifique du problème.

Cette proposition équilibrée, réaliste, et qui semble bénéficier de l'appui actif des pays de la région, aurait pu mener à un rétablissement de la paix et de la concorde dans cette région sensible du monde. Mais force est de constater que, jusqu'à présent, le désir noble et sincère de paix qui sous-tend l'action du Kampuchea démocratique et des pays de l'ANASE n'a pas trouvé de répondant du côté vietnamien.

Le Royaume du Maroc, malgré son éloignement géographique de la région, suit avec inquiétude la situation au Kampuchea et apprécie à sa juste valeur l'effort entrepris par les pays voisins du Kampuchea démocratique pour promouvoir une solution juste et définitive de ce problème. Cet effort vient s'ajouter à l'élan de générosité qu'ils ont déployé en permanence pour venir en aide aux réfugiés kampuchéens en collaboration avec les organisations internationales humanitaires.

M. Slaoui (Maroc)

Mon pays se félicite du rôle que le Secrétaire général continue de jouer, avec le dévouement que nous lui connaissons, pour rapprocher les positions et trouver une plate-forme commune de négociation. Son rôle dans la coordination des aides et secours humanitaires destinés aux réfugiés kampuchéens mérite notre reconnaissance et notre appui.

Dans son intervention devant cette assemblée, S. A. R. le prince Norodom Sihanouk nous a décrit la tragique situation des réfugiés kampuchéens et a réaffirmé l'aspiration de son peuple à vivre libre, unifié et en relation de bon voisinage avec les Etats de la région. Notre assemblée attend toujours la réponse positive du Viet Nam aux appels de la communauté internationale pour mettre un terme aux souffrances du peuple kampuchéen et accepter une solution pacifique et définitive de ce problème.

Le Royaume du Maroc, qui a toujours rejeté l'intervention et l'ingérence d'un pays dans les affaires intérieures d'un autre pays, réitère sa solidarité avec le peuple kampuchéen et appuie tous les efforts visant à trouver une solution politique d'ensemble qui assure le retrait des troupes étrangères du Kampuchea, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, sa neutralité et son non-alignement, ainsi que le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination.

Le Royaume du Maroc exprimera enfin cette position de principe, en votant en faveur du projet de résolution A/41/L.2.

M. MATTURI (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Dimanche, le Mozambique a perdu un parent, l'Afrique a perdu l'un de ses fils les plus éminents. La Sierra Leone pleure la mort du président Samora Moïses Machel.

Depuis 1975, les ambitions impériales du Viet Nam, principal bénéficiaire de l'investissement colonial français en Indochine, renaissent de leurs cendres.

Fidèles à leurs ambitions, les forces armées vietnamiennes, qui se composent de plus de 180 000 hommes, ont envahi de façon éhontée le Cambodge, en décembre 1978, évincé le gouvernement notoirement discrédité de Pol Pot que la communauté internationale a tenu pour responsable de la mort de quelque 2 millions de Cambodgiens, de 1975 à 1978, et installé à Phnom Penh la République populaire du Kampuchea sous la conduite de Heng Samrin. Ce gouvernement ne s'est pas encore fait largement reconnaître à l'étranger.

L'ironie, en vérité les paradoxes de l'histoire, veulent que le Viet Nam, aujourd'hui, cherche à éliminer ses voisins faibles, alors qu'hier il luttait si courageusement contre ses oppresseurs et sacrifiait tant de jeunes combattants et de ressources matérielles sur l'autel des guerres qui ont émaillé une partie de son histoire.

Si on légitimait l'occupation du Viet Nam, tous les pays militairement faibles et petits seraient à la merci de leurs voisins militairement puissants.

En envahissant et en occupant le Cambodge, le Viet Nam n'a fait que gâcher l'immense sympathie internationale qu'il s'était acquise par sa propre lutte pour maîtriser son destin, et violer les dispositions sacrées de la Charte, dont tous les membres de cette organisation sont les héritiers. Puissance n'est pas droit.

Le Gouvernement de la Sierra Leone, pour sa part, soutient, depuis 1973, le gouvernement en exil de S. A. R. le prince Norodom Sihanouk en tant que gouvernement légitime du Kampuchea.

L'occupation illégale du Cambodge par le Viet Nam a occasionné la mort de centaines de milliers de Cambodgiens et en a forcé des centaines de milliers d'autres à s'exiler en Thaïlande, créant ainsi dans ce pays un problème massif de réfugiés. De plus, et à cause de frontières contestées et de l'utilisation des zones frontalières comme sanctuaires, la Thaïlande fait face à des incursions vietnamiennes sur son territoire qui non seulement violent son intégrité et sa souveraineté territoriale mais causent la mort de centaines de citoyens

M. Matturi (Sierra Leone)

thaïlandais. Par conséquent, nous demandons à la communauté internationale de fournir une aide d'urgence à ces malheureux réfugiés qui se trouvent le long de frontière thaïlandaise qui ont été obligés de fuir leurs foyers ancestraux et leurs villages en quête de secours.

L'Organisation des Nations Unies a, au cours des sept dernières sessions de son assemblée générale, adopté des résolutions pertinentes afin de contribuer à la solution du problème du Cambodge, mais le Viet Nam a toujours, et de façon répétée, ignoré toutes ces dispositions y compris la Déclaration adoptée par la Conférence internationale sur le Cambodge en 1981, qui offrait également une base solide de négociation en vue d'un règlement d'ensemble du problème. On ne doit pas permettre que l'intransigeance du Viet Nam et l'invasion du Cambodge persistent.

La Sierra Leone, une fois encore, comme par le passé, appuiera totalement la résolution présentée par les pays membres de l'ANASE demandant une solution pacifique et juste du conflit, tel que spécifié dans la proposition en huit points qui réclame un cessez-le-feu et le retrait total des forces vietnamiennes ainsi que des élections libres et équitables.

Pour sauver le monde, il faut avoir foi en la raison et le courage de proclamer que ce que dit la raison est vrai. Le projet de résolution mérite de recevoir l'appui de tous les membres de l'Organisation des Nations Unies parce qu'il est raisonnable et confirme notre attachement commun à un processus pacifique de résolution des problèmes dans le cadre des Nations Unies afin de renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. FLEMMING (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, une fois encore, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a été invitée à adopter un projet de résolution sur la situation au Kampuchea. Sainte-Lucie est coauteur de la résolution sur cette question depuis 1980 et a toujours voté pour elle; cette année, ma délégation s'est associée aux 59 autres pays coauteurs du projet de résolution qui a été déposé devant l'Assemblée générale. Ma délégation est fermement convaincue qu'à l'issue du débat sur la situation au Kampuchea, le projet de résolution sera une fois encore adopté par la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de résolution est juste et équitable et, de l'avis de ma délégation, il pourrait constituer la base d'une solution politique d'ensemble au problème

M. Flemming (Sainte-Lucie)

kampuchéen, qui prendrait en compte les intérêts légitimes de tous les pays de l'Asie du Sud-Est, y compris le Viet Nam.

Dix-huit mille kilomètres environ séparent Sainte-Lucie, dans les Caraïbes, et le Kampuchea, en Asie du Sud-Est. Par conséquent, la situation qui y règne ne menace pas directement la sécurité de Sainte-Lucie. Et pourtant, nous sommes préoccupés par la situation au Kampuchea. Pourquoi? Comme je l'ai déclaré au cours de mon intervention devant l'Assemblée générale lors du débat sur cette question en 1985, notre inquiétude émane du fait qu'un acte d'agression armé a été commis contre un Etat souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies.

M. Flemming (Sainte-Lucie)

Sainte-Lucie a appuyé l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur cette question car le conflit au Kampuchea représente une menace non seulement pour les nations de l'Asie du Sud-Est mais pour tous les Etats de la communauté internationale, et plus particulièrement les plus petits et les plus faibles sur le plan militaire.

En envahissant le Kampuchea en décembre 1978 et en imposant un régime fantoche au peuple kampuchéen, le Viet Nam a violé les principes fondamentaux qui régissent les relations entre Etats. Ces principes - notamment le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends - constituent le pivot des instruments, des normes et des principes de la communauté internationale. En menant leurs actions au Kampuchea, les Vietnamiens ont rejeté tous ces principes pour satisfaire leurs intentions et ont menacé la paix et la sécurité internationales et régionales.

Le Viet Nam a non seulement rejeté les principes établis par la Charte des Nations Unies, mais il a également cherché à introduire un principe dangereux dans les relations internationales, à savoir qu'un Etat puissant sur le plan militaire a le droit d'envahir, d'occuper et de coloniser un voisin plus faible et de lui imposer un régime fantoche simplement parce que l'Etat le plus fort n'approuve pas le gouvernement de l'Etat voisin. Ce précédent ne devrait pas devenir une norme dans les relations internationales, et si nous ne nous y opposons pas il pourrait menacer les plus petits Etats. Certains d'entre nous pourraient être victimes d'une agression semblable.

C'est pourquoi ma délégation a appuyé et continue d'appuyer le projet de résolution sur le Kampuchea. Comme je l'ai dit précédemment, le projet de résolution offre une solution politique d'ensemble au conflit au Kampuchea, en demandant le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, en préconisant le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, en réaffirmant le droit des Kampuchéens de décider de leur propre avenir en procédant à des élections supervisées par les Nations Unies et en invitant tous les Etats à s'engager à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea.

M. Flemming (Sainte-Lucie)

Près de huit années après avoir envahi le Kampuchea démocratique et renversé son gouvernement légitime, le Viet Nam n'est pas parvenu à contrôler le pays que 140 000 hommes de ses troupes et 20 000 de ses conseillers continuent d'occuper et d'administrer. Cela est dû, en partie, au fait que l'Organisation des Nations Unies s'est refusée à entériner l'action vietnamienne et à reconnaître le régime fantoche de Heng Samrin. Cette attitude adoptée par l'Organisation des Nations Unies a encouragé le peuple kampuchéen et lui a donné l'élan nécessaire pour poursuivre la lutte de libération de son pays. La résistance vaillante des Kampuchéens, menée par le prince Norodom Sihanouk, dans leur courageuse lutte de libération nationale pour établir son indépendance et sa souveraineté, a également empêché les Vietnamiens de consolider leur mainmise sur le Kampuchea. Comme l'a déclaré le 30 septembre 1986 le prince Norodom Sihanouk à cette session de l'Assemblée générale :

"Aussi longtemps que le Viet Nam n'aura pas accepté de mettre fin à sa guerre d'invasion et d'occupation au Kampuchea, le peuple khmer et son gouvernement de coalition n'auront d'autre alternative que de poursuivre leur lutte pour la survie de la nation." (A/41/PV.16, p. 26)

Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique dirigé par le prince Norodom Sihanouk a déployé des efforts diplomatiques en vue de parvenir à un règlement pacifique d'ensemble avec le Viet Nam. Sa proposition en huit points de mars 1986 reflète la reconnaissance par la coalition des intérêts et des préoccupations du Viet Nam. Dans la récente allocution qu'il a prononcée ici, le prince Norodom Sihanouk a déclaré que la proposition constituait "une solution équitable et durable du problème du Kampuchea" (A/41/PV.16, p. 21). Non seulement cette proposition rétablirait la paix au Kampuchea, mais elle mettrait également un terme à l'isolement politique, économique et diplomatique du Viet Nam. Et pourtant, le Viet Nam se refuse à négocier sérieusement un règlement politique d'ensemble.

Le Viet Nam rejette toutes les résolutions des Nations Unies sur la question et, comme il l'a déclaré récemment le 15 octobre 1986 ici même à New York, il rejettera sans aucun doute ce projet de résolution. Toutefois, cet effort n'est pas vain car, même si le Viet Nam ignore la résolution, il ne peut ignorer l'autorité morale et le poids de l'opinion publique internationale. En votant pour

M. Flemming (Sainte-Lucie)

le projet de résolution, les Etats Membres des Nations Unies peuvent prouver une fois encore que la communauté internationale n'encourage pas l'agression. Nous avons une responsabilité morale envers un Membre de notre Organisation, victime d'une agression et d'une occupation étrangères. Une fois encore, je me permettrai de citer le prince Norodom Sihanouk :

"L'Assemblée générale des Nations Unies est le seul endroit au monde où tous les pays, des plus grands aux plus petits, des plus puissants aux plus faibles, peuvent exposer librement leurs problèmes avec la certitude d'être écoutés et, parfois, entendus. C'est pourquoi nous, Khmers, accablés de difficultés, n'ayant que notre conscience et votre compréhension pour réconfort, nous sentons-nous ici chez nous." (ibid., p. 33/35)

Le peuple kampuchéen a besoin de notre soutien. Je prie instamment tous les membres de l'Assemblée de s'associer à ma délégation en votant pour ce projet de résolution.

M. ADAM (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi tout d'abord de présenter au nom de ma délégation et au nom du Gouvernement soudanais nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement du Mozambique après l'épreuve tragique et le malheur qui ont frappé ce pays à la suite de la mort du président Samora Machel, et cela au cours d'un sinistre événement. Beaucoup de citoyens, beaucoup de leaders ont offert des sacrifices à leur pays et leur disparition, alors que la marche vers la liberté dans le continent africain et notamment en Afrique australe se poursuit, est immense. C'est un événement tragique de grande portée mais nous sommes convaincus que le peuple du Mozambique avec la détermination qu'on lui connaît va surmonter cet événement et va poursuivre sa marche pour la construction, la dignité et la liberté de l'Afrique entière.

La situation au Kampuchea est un problème important que l'Assemblée générale a toujours examiné depuis la réunion de la Conférence internationale sur le Kampuchea en 1981. Le Soudan a participé à cette importante conférence internationale et a l'honneur de participer au comité qui en relève et à ses travaux avec le sérieux qui s'impose, convaincu qu'il s'agit là d'une question qui se heurte à beaucoup de difficultés et qui est pourtant parmi les plus grands problèmes sur lesquels se penche notre Organisation car il constitue un exemple de la violation des principes de la Charte des Nations Unies qui préconise le droit des peuples à l'autodétermination, à la souveraineté territoriale et à vivre en paix sans intervention étrangère quels qu'en soient les formes et les desseins. La lutte sanglante qui se déroule au Kampuchea depuis plusieurs années n'a pas apporté de solution radicale à ce problème vital. Ce problème qui se prolonge n'a fait qu'apporter malheurs et destruction au peuple patient du Kampuchea, et toute la région fait face maintenant à un conflit qui a entravé son progrès économique et social et qui a privé les peuples de leur droit légitime au bien-être, à la sécurité et à la paix. Nous estimons donc que la Conférence internationale sur le Kampuchea est le forum adéquat pour aboutir à une solution politique durable de ce problème épineux alors que la guerre n'a pas réussi à trouver une solution à cette question. Et, partant, nous invitons toutes les parties concernées par ce problème à apporter leur contribution positive à ces travaux et cela en se basant sur une volonté politique sincère. Toute solution juste et durable du problème kampuchéen ne peut être réalisée que par le retrait de toutes les forces étrangères de ce pays

M. Adam (Soudan)

et par la réaffirmation de l'indépendance, de la souveraineté du peuple kampuchéen en lui permettant d'exercer son droit à l'autodétermination sur la base de la non-intervention, engagement que doivent prendre tous les pays dans ses affaires intérieures.

Sur la base de ces principes fondamentaux, nous apprécions les efforts déployés par les pays de l'ANASE et nous estimons que la proposition en huit points faite par le Gouvernement de coalition sous la présidence du prince Norodom Sihanouk en mars dernier constitue un cadre pratique et une volonté politique sincère de mettre un terme au conflit actuel au Kampuchea. Nous estimons également que cette proposition constitue un cadre pratique qui permet à toutes les parties concernées par ce conflit de traiter ce problème car elle permet le cessez-le-feu, l'organisation d'élections libres, le retrait des forces étrangères. De plus, la proposition préconise le rétablissement de l'indépendance du Kampuchea démocratique unifié et tout à fait neutre et invite tous les membres de la communauté internationale à contribuer à la reconstruction du Kampuchea dans le cadre d'une coopération réelle entre les pays de la région, aux plans économique, social et autres.

Ma délégation a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea qui figure au document A/41/707 du 14 octobre et ce rapport a affirmé notre conviction en ce qui concerne les données de base à toute solution juste et durable du problème kampuchéen. Le rapport a également réussi, face à la tragédie qui frappe le peuple kampuchéen qui aspire à la paix, à décrire cette situation alors que les conditions déplorables de vie de ce pays sont ignorées par certaines parties au conflit. Nous voudrions rendre hommage au Secrétaire général et aux pays donateurs pour leurs contributions efficaces tendant à diminuer les souffrances du peuple kampuchéen par suite de cette guerre et nous appuyons le Secrétaire général dans sa conviction qu'il faudrait déployer plus d'efforts pour rapprocher les points de vue divergeant actuellement et qui sont relatifs aux mesures de négociation entre les parties concernées par le conflit afin d'aboutir à un règlement politique pacifique d'ensemble. Nous voudrions exprimer notre appréciation au Secrétaire général pour qu'il continue à assumer cette tâche pénible et cela dans le cadre du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. On est enclin à être optimiste du fait

M. Adam (Soudan)

que, malgré cette sombre situation décrite dans le rapport, le Secrétaire général a mis l'accent sur la nécessité d'aboutir à un règlement pacifique rapide et que toutes les parties concernées par le conflit partagent ce point de vue. Nous sommes d'accord avec lui qu'il n'est pas aisé d'arriver à un règlement si des conditions préalables sont imposées par l'une des parties au conflit.

Il va de soi que nous appuyons les efforts déployés par le Comité émanant de la Conférence internationale sur le Kampuchea car nous sommes membres de ce comité et nous appuyons les initiatives sérieuses prises par M. Gratz, président actuel de la Conférence, et nous invitons toutes les parties concernées par le conflit à apporter leur pleine contribution efficace aux travaux de la Conférence qui, nous espérons, se tiendra le plus tôt possible car il constituerait un premier pas d'un plus long parcours. Nous voudrions, en conclusion, mettre l'accent sur une réalité essentielle qui joue un rôle primordial dans tout règlement pacifique de ce problème quelles que soient ses dimensions politiques et humanitaires, à savoir qu'il faudrait créer un climat propice de confiance entre les pays de la région et créer un cadre nécessaire de compréhension mutuelle et cela afin d'assurer tout dialogue constructif et fructueux entre les parties. Il est nécessaire et objectif de prendre en considération les intérêts de tous les pays de la région dans le cadre de tout règlement futur, mais il est également nécessaire de ne pas sacrifier les intérêts du peuple kampuchéen qui a souffert dans l'attente d'un avenir lumineux et plein d'espoir.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Le président Samora Machel était un symbole légendaire et une source d'inspiration pour tous les peuples luttant pour leur autodétermination et leur indépendance. Le Pérou s'incline avec respect devant sa tombe et s'associe à la douleur du peuple du Mozambique.

Une fois encore, ma délégation et la grande majorité des nations ici représentées doivent adopter sur la question du Kampuchea, comme lors des années précédentes, une position en faveur des principes de la Charte et du maintien de l'ordre juridique international fondé sur ses principes. C'est pourquoi ma délégation appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Notre position de principe est conforme à celle que nous adoptons à l'égard d'autres zones de conflit et de tension dans le monde. Notre attitude pacifique et constructive se fonde également sur la sauvegarde des principes d'autodétermination, de non-agression, de non-intervention, de respect de l'intégrité territoriale et de souveraineté nationale des peuples.

A tout moment, nous devons être conscients du fait que ces valeurs sont universelles, qu'elles s'appliquent aussi bien à l'Asie qu'à l'Amérique latine ou à toute autre région du monde où, directement ou indirectement, l'intervention étrangère et le recours à la menace ou à l'emploi de la force sont utilisés pour priver les peuples du droit de choisir leur propre destin.

L'agression et l'intervention étrangère se produisent toujours de la même façon, quels que soient les desseins politiques auxquels elles obéissent. Nous ne devons pas oublier ce fait si nous voulons donner à nos positions de principe la cohérence et la crédibilité nécessaires dans ce cas pour trouver au problème du Kampuchea une solution politique durable, globale et concertée, conforme aux dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés.

Pour trouver une solution à ce problème, les Nations Unies ont fourni un large cadre pour l'examen de la formulation de solutions requises, qui représentent la Conférence internationale sur le Kampuchea et la Déclaration sur le Kampuchea. Nous continuons de croire que les grandes lignes de cette conférence représentent une base suffisamment large pour parvenir à un arrangement politique susceptible de mener à une solution juste et durable du problème du Kampuchea. L'appui récent à

M. Alzamora (Pérou)

ces résolutions de l'Assemblée générale et en particulier à la résolution 40/7 est l'expression de cette conviction de la majorité.

Le Pérou, qui a pris part à la Conférence internationale sur le Kampuchea, a ensuite décidé de faire partie du Comité spécial créé par cette conférence, et il continuera de faire les efforts nécessaires pour favoriser un règlement politique large et constructif de la question du Kampuchea.

Nous sommes encouragés par la conviction exprimée dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle toutes les parties semblent actuellement reconnaître la nécessité de parvenir à une solution politique rapide. Nous reconnaissons également qu'il est possible d'aboutir à un processus constructif de négociations sans préconditions et sur la base d'un mécanisme mutuellement acceptable et propre à favoriser le départ de ce processus.

Ma délégation appuie l'ordre des priorités établi et pense que ce n'est qu'en le respectant strictement qu'il sera possible de trouver une solution conforme aux principes sur lesquels se fonde la position partagée sur cette question par la communauté internationale.

Le problème des réfugiés dans la zone frontalière entre la Thaïlande et le Kampuchea continue d'entraîner des frictions politiques dans la région et est devenu un grave problème humanitaire pour les centaines de milliers de personnes qui ont dû quitter leurs foyers pour survivre, et qui ont besoin d'assistance et de secours. Nous sommes heureux que le rapport du Secrétaire général indique que beaucoup de ces réfugiés ont pu être réinstallés et que, de façon générale :

"l'assistance humanitaire apportée par l'Organisation [a] beaucoup contribué à atténuer les souffrances du peuple kampuchéen." (A/41/1, p. 4)

Ma délégation se joint aux expressions de reconnaissance dont a fait l'objet ce processus humanitaire méritoire, et nous appuierons toute nouvelle mesure tendant à régler cette importante question du Kampuchea.

M. MOUMINE (Comores) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est profondément peignée du décès prématuré du président Samora Machel et de plusieurs de ses collaborateurs. Samora Machel était un fils éminent de l'Afrique. L'Afrique et le tiers monde viennent de perdre un membre de leur élite. Nous adressons nos condoléances sincères au Gouvernement et au peuple mozambicains et aux familles des disparus.

M. Moumine (Comores)

Il est triste, très triste, que sept années se soient écoulées, que sept résolutions aient été adoptées, que sept fois l'Assemblée générale ait discuté de cette question sans que l'on puisse noter dans cette regrettable situation provoquée par le Viet Nam le moindre indice qui en laisserait espérer une solution immédiate.

La situation est d'autant plus attristante que, cette fois-ci, c'est un membre du tiers monde qui se trouve au ban des accusés, un Etat membre du Mouvement des non-alignés, mouvement dont les principes fondamentaux sont la libre détermination des peuples, l'égalité souveraine des Etats, la non-agression, la non-ingérence et la coexistence pacifique entre ses membres.

L'intervention militaire du Viet Nam dans les affaires de son voisin le Kampuchea est une violation flagrante de ces principes fondamentaux de notre Mouvement et est donc, par conséquent, inadmissible.

Lors de précédents débats sur la situation au Kampuchea, ma délégation avait décidé de ne pas y participer, convaincue que nos frères vietnamiens entendraient les nombreux appels lancés par la communauté internationale pour qu'ils retirent leurs forces du Kampuchea. Toutefois, sept résolutions de l'Assemblée générale invitant le Viet Nam à retirer ses troupes du Kampuchea sont restées sans écho, et nous sommes donc obligés aujourd'hui de faire connaître la position de notre pays sur ce problème.

Petit pays, les Comores ne peuvent accepter ni encourager les agissements d'un pays quelconque, grand ou petit, qui, pour quelque raison que ce soit, envoie des troupes sur le territoire de son voisin.

Nous avons beaucoup de sympathie pour le peuple courageux du Viet Nam, mais trop c'est trop. Le peuple du Kampuchea a eu plus que sa part de souffrances, et il est inhumain qu'un pays continue d'imposer de nouvelles souffrances à ce peuple malheureux.

M. Moumine (Comores)

Par conséquent, le Viet Nam doit retirer ses forces du Kampuchea pour que le peuple de ce pays puisse déterminer son propre avenir à l'abri de toute ingérence extérieure. Au nom de la solidarité du tiers monde, nous lançons un appel au Viet Nam pour qu'il ne fasse pas durer éternellement cette question en ignorant nos appels et les résolutions de l'Assemblée générale.

Nous estimons qu'une solution acceptable et durable de cette question est possible si toutes les parties intéressées souscrivent à la proposition en huit points présentée par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, qui a été annoncée par S. A. R. le prince Norodov Sihanouk, le 17 mars 1986. La proposition en huit points bénéficie déjà d'un énorme appui de la part de la communauté internationale car elle aborde de manière globale la question centrale du problème kampuchéen. Elle demande notamment que des négociations aient lieu entre le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et le Viet Nam en vue de discuter du processus de retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea. La proposition demande également que des négociations aient lieu entre le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et la faction de Heng Samrin afin de mettre en place un gouvernement quadripartite au Kampuchea. Cela montre la souplesse dont fait preuve le Kampuchea démocratique qui attache une grande importance à la réconciliation nationale de tout le peuple kampuchéen.

Ma délégation est convaincue que seul le strict respect de la proposition en huit points permettra de parvenir à une solution pacifique du problème et par conséquent d'alléger les souffrances indicibles du peuple kampuchéen, tout en déchargeant dans le même temps la Thaïlande du lourd fardeau des réfugiés qu'elle assume.

M. BOUZIRI (Tunisie) : Je voudrais dès l'abord présenter, au nom de la délégation et du Gouvernement tunisiens, les condoléances les plus attristées à la délégation du Mozambique pour la tragique disparition du président Samora Machel et des membres de la délégation qui l'accompagnaient. Le peuple tunisien, en cette douloureuse épreuve, partage l'affliction, la tristesse et le deuil du peuple de la République populaire du Mozambique.

L'Assemblée générale est de nouveau saisie de la question intitulée "La situation au Kampuchea". Ceci prouve qu'aucun progrès déterminant n'a été réalisé dans la recherche d'une solution pacifique à ce problème.

M. Bouziri (Tunisie)

Dans sa quête d'un règlement honorable au profit des parties concernées, notre organisation a déjà adopté sept résolutions à une très large majorité. Ces résolutions rappellent les principes de droit international sur la base desquels doit intervenir un règlement négocié entre les parties au conflit, et donnent mandat au Secrétaire général pour faire usage de ses bons offices.

Les efforts soutenus de notre organisation tout autant que l'engagement personnel du Secrétaire général semblent avoir persuadé les forces en présence de la nécessité d'un règlement politique. Toutefois, la voie d'une solution négociée passe nécessairement par la mise en place d'un mécanisme mutuellement acceptable qui favoriserait le processus de paix.

A en juger par la situation où s'est enlisé le Kampuchea, nous pouvons dire que ce mécanisme tant souhaité continue d'être éludé. En effet, malgré de prétendues intentions pacifiques, la tension dans le sud-est asiatique, avec ce qu'elle comporte de risques pour la paix et la sécurité dans la région, ne semble pas avoir diminué. Les rares propositions de paix qui ont vu le jour cette année n'ont pas suscité d'intérêt particulier auprès de ceux qu'elles visaient malgré la dynamique que de telles propositions pourraient imprimer au cours des événements.

Il est vrai que tant de scepticisme et de méfiance accumulés au fil des ans ne peut se dissiper au gré de quelques propositions, mais il est permis d'espérer que l'une des parties concernées y verra une volonté de chercher ensemble une solution de compromis au drame du Kampuchea.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Kampuchea, quand bien même faisant état d'une activité intense dans le cadre de la mission de bons offices, traduit bien l'absence de volonté politique qui fait que les positions fondamentales restent inchangées.

Les forces étrangères qui continuent à occuper le territoire kampuchéen traduisent très bien cette réalité. Elles nous rappellent qu'au Kampuchea, les règles de droit international sont ignorées au détriment de l'indépendance de ce pays et du droit de son peuple à disposer de lui-même et à décider de son propre sort sans ingérence extérieure.

Cette situation est d'autant plus grave que les sept années qui se sont écoulées depuis l'intervention au Kampuchea ont mis en évidence la nuisance de l'occupation militaire qui rencontre de plus en plus de résistance nationale et de réprobation internationale. De surcroît, les parties au conflit se sont déjà

M. Bouziri (Tunisie)

rendues à l'évidence que les moyens militaires ne peuvent résoudre radicalement le problème et que, par conséquent, seule une solution pacifique permettrait d'offrir au peuple kampuchéen les garanties nécessaires de paix et de sécurité dont il a besoin.

Mon pays regrette sincèrement que le retrait des troupes étrangères n'ait pas eu lieu malgré les nombreuses résolutions et les appels répétés de cette assemblée. Il réitère sa conviction que quelles qu'en soient les motivations, l'intervention militaire au Kampuchea n'est pas justifiable.

L'ingérence flagrante dont le Kampuchea a été victime ne constitue aucunement un acte d'autodéfense et les raisons invoquées ne résistent pas à l'analyse.

Le comportement du Gouvernement khmer rouge vis-à-vis du peuple kampuchéen, pour criminel et exécrable qu'il ait été, ne justifie pas le renversement de ce gouvernement par la force d'armées étrangères.

Le droit international, à notre sens, n'a jamais permis d'intervenir militairement dans un pays sous prétexte de défendre les citoyens de ce pays contre la cruauté de leurs dirigeants. Ce serait là un grave précédent qui érigerait certains en justiciers au détriment de la souveraineté et de la sécurité des Etats.

M. Bouziri (Tunisie)

Mon pays dénonce encore une fois l'usage de la force et particulièrement dans les conditions que je viens d'évoquer. Il le fait parce qu'il reste convaincu qu'il existe des moyens pacifiques susceptibles de résoudre les différends les plus complexes mais aussi parce que les pays petits et faibles risquent de devenir, au gré d'une telle pratique, la cible préférée de pays plus forts qu'eux, remettant ainsi en cause leur choix politique, économique et social et portant atteinte à leur liberté de décision.

En adoptant cette position, la Tunisie n'a nullement l'intention de blanchir l'ancien régime du Kampuchea dont les crimes odieux ont sérieusement entamé la légitimité dont il pouvait se réclamer. Ce faisant, elle n'a pas non plus l'intention de justifier l'intervention militaire qui se poursuit encore, sous prétexte qu'il y a eu violation massive des droits de l'homme par l'ancien régime.

La Tunisie estime que le retrait des forces étrangères du Kampuchea n'est pas une "fausse solution", comme certains le prétendent. Il constitue, au contraire, l'élément essentiel dans tout règlement pacifique du problème qui sera parachevé par une réconciliation entre les Kampuchéens eux-mêmes. Ce n'est qu'à ce prix que le drame kampuchéen connaîtra son dénouement et que cesseront la réprobation et l'indignation de la communauté internationale. Le droit à l'autodétermination, faut-il le rappeler, ne peut être exercé par le peuple kampuchéen en présence d'une armée d'occupation. Cela est contraire à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. L'épreuve difficile que connaît le Kampuchea depuis une douzaine d'années et qui a décimé en partie son peuple et exposé son territoire à l'occupation a démontré clairement que ni la terreur d'un régime honni ni l'intervention de forces étrangères ne répondent aux intérêts légitimes des Kampuchéens. Ces intérêts ne pourront être servis que lorsque la réconciliation nationale aura déjà eu lieu. C'est là le meilleur garant pour un Kampuchea libre, uni et non aligné. Mon pays a pu constater que la coalition gouvernementale dirigée par le prince Norodom Sihanouk répond en partie à cette préoccupation. Il forme l'espoir que, sous la présidence de ce patriote connu, figure de proue du Kampuchea, la coalition pourra surmonter les obstacles qui se dressent encore sur la voie d'un règlement négocié.

Pour ce faire, une solution de compromis doit intervenir dans les meilleurs délais afin d'épargner au peuple kampuchéen davantage de souffrances. Nous en appelons au Viet Nam, qui, mieux que quiconque, connaît les affres de la guerre et

M. Bouziri (Tunisie)

de l'occupation étrangère pour qu'il réponde favorablement aux efforts de paix. Les parties concernées sont éprouvées par le conflit et leurs peuples sont las de faire la guerre. Aidons-les à réaliser un règlement honorable qui sauvegarde les intérêts légitimes du Kampuchea et qui permette de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays de la région.

Depuis l'année dernière, quelques propositions tendant à amorcer le processus de paix ont été avancées par l'ANASE et par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Qu'il s'agisse de la proposition d'entamer des pourparlers indirects ou du plan en huit points qui, du reste, contient plusieurs éléments positifs, la réponse, malheureusement, dans les deux cas, est négative.

Mon pays encourage l'ANASE tout autant que le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique dans leurs efforts de paix et forme l'espoir que l'autre partie finira par adopter une attitude plus conciliante vis-à-vis de ses voisins.

La Tunisie voudrait saluer ici les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Rafeuddin Ahmed, qui oeuvrent sans relâche à l'instauration d'un dialogue salutaire entre les parties au conflit. Les difficultés qu'ils rencontrent ne diminuent en rien leur mérite et leur contribution à la recherche de la paix ni celle humanitaire de notre organisation et du système des Nations Unies en général en faveur des Kampuchéens victimes du conflit.

La Tunisie considère que le projet de résolution contenu dans le document A/41/L.2 est conforme aux principes de droit et de justice. Elle votera en sa faveur.

M. KASEMSRI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : C'est avec consternation que ma délégation a appris la mort de S. Exc. le président Samora Moisés Machel, de la République populaire du Mozambique, et d'autres membres de son entourage. Le président Machel était un grand homme d'Etat africain et le dirigeant dévoué de son pays. La délégation thaïlandaise voudrait transmettre ses sincères condoléances au Gouvernement, au peuple et à la mission du Mozambique ainsi qu'aux familles affligées par cette perte douloureuse.

La lutte pour rétablir la paix, l'indépendance souveraine et l'autodétermination au Kampuchea qui entre dans sa huitième année, continue de retenir, à juste titre, l'attention et l'appui de la communauté internationale. Grâce à l'élan gagné par la résistance kampuchéenne sur le terrain contre les troupes étrangères, la lutte sur le plan diplomatique a fait des progrès sensibles.

M. Kasemsri (Thaïlande)

C'est dans ce contexte que la proposition de paix en huit points a été présentée par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Elle tend à fournir un moyen honorable de mettre fin au conflit et de permettre aux forces d'occupation de se retirer en toute dignité. Cette proposition est conforme aux vœux de réconciliation nationale et de coexistence pacifique. Elle respecte les principes en jeu, y compris l'autodétermination et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Elle tend aussi à ce que le Kampuchea redevienne un pays véritablement non aligné et entretienne des relations de bon voisinage.

La proposition bénéficie déjà de l'appui de nombreux pays, en particulier en Asie, y compris celui des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et du Japon et de la Chine. De l'avis de ces pays, elle marque une évolution importante, étant donné surtout qu'elle émane de l'une des parties au conflit. C'est une proposition raisonnable, car elle prévoit le retrait par étapes des forces vietnamiennes et des négociations directes avec le parti Heng Samrin.

D'autre part, le Viet Nam a rejeté la proposition. Examinons les prétextes qu'il a avancés pour rejeter la proposition de paix en huit points.

Premièrement, le Viet Nam continue d'insister sur l'élimination de la "clique de Pol Pot". Deuxièmement, le Viet Nam continue de considérer le régime de Heng Samrin comme le seul représentant légitime et authentique du peuple kampuchéen. Troisièmement, le Viet Nam continue de proclamer que le "prétendu problème du Kampuchea se réglera tout seul, tôt ou tard".

Dans le premier cas, le Viet Nam prétend que le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique n'est qu'un écran pour la clique de Pol Pot, et que c'est la raison pour laquelle le Viet Nam refuse obstinément de négocier avec lui. Ce qui est assez étonnant de la part du Viet Nam qui chantait les vertus de la "clique de Pol Pot" en tant que compagnons d'armes même trois ans après son arrivée au pouvoir en 1975. Quoi qu'il en soit, le prince Norodom Sihanouk se demande à juste titre "comment le Viet Nam pourra parvenir à un règlement politique du problème du Kampuchea alors qu'il refuse obstinément de négocier avec la seule partie contre laquelle il combat, à savoir le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique". (A/41/PV.42, p. 36)

M. Kasemsri (Thaïlande)

C'est également la raison pour laquelle le Viet Nam a rejeté la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui établissait comme principe que tous les Kampuchéens ont le droit de participer aux élections, conformément à leur droit à l'autodétermination.

Deuxièmement, le Viet Nam a toujours dit que la légitimité du régime de Heng Samrin avait été confirmée par les prétendues élections générales du 1er mai 1981. Le reste du monde n'a pas oublié que ces élections n'étaient qu'un simulacre. Je rappelle également que le Viet Nam s'est servi d'un accord conclu huit semaines après son invasion du Kampuchea comme prétexte pour légitimer le régime et, par conséquent, la présence du Viet Nam au Kampuchea. Il n'est pas étonnant que le Viet Nam dise que la situation au Kampuchea est irréversible, alors que les événements n'ont jamais eu de suite logique ou de fondement juridique.

Troisièmement, le Viet Nam se déclare prêt à retirer ses forces du Kampuchea en 1990, mais y met une condition. En fait, c'est à la condition que les autres ne cherchent pas à "profiter de ce retrait pour saper la sécurité et la paix au Kampuchea". Cela a conduit le prince Norodom Sihanouk à faire observer ironiquement que "les Vietnamiens parlent déjà de revenir au Cambodge alors qu'ils ne sont pas encore partis".

Plus important encore, les trois prétextes vietnamiens soulignent sans aucun doute l'intransigeance continue du Viet Nam sur la situation au Kampuchea.

Au cours du débat général, le 6 octobre 1986, le chef de la délégation vietnamienne, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, semble avoir confirmé ce qui suit.

Premièrement, il n'y a pas de changement notable dans la politique et l'attitude du Viet Nam à l'égard de la situation du Kampuchea. Le problème est toujours considéré comme un problème interne découlant de menaces à la sécurité du régime de Heng Samrin. Cela, et cela seulement, constitue le prétendu problème kampuchéen.

Deuxièmement, le Viet Nam continue de vouloir imposer sa propre solution pour régler ce problème. Il s'arroge ainsi le droit de se faire le porte-parole des deux autres pays indochinois. Le Viet Nam considère cette solution comme la seule parmi les autres susceptible de régler tous les problèmes de l'Asie du Sud-Est. Ce qui n'est pas clair cependant, c'est de savoir si, dans la période post-kampuchéenne dont a parlé le Vice-Ministre des affaires étrangères du

M. Kasemsri (Thaïlande)

Viet Nam, le Viet Nam pense qu'un Kampuchea existera. La vietnamisation du Kampuchea se déroule par le biais de l'odieux programme de changement démographique et de création d'établissements au Kampuchea pour y accueillir des Vietnamiens.

Aujourd'hui, en 1986, la communauté internationale n'a plus aucun doute quant à la réalité de ce programme de vietnamisation et quant à ses graves incidences.

Le prince Sihanouk exprime ainsi sa préoccupation :

"A leur place, les autorités de Hanoi ont déjà envoyé 700 000 colons vietnamiens s'établir sur les terres les plus fertiles, dans les villes et le long des fleuves. Leur objectif est d'augmenter ce nombre jusqu'à 2 millions d'ici quatre à cinq ans." (A/41/PV.42, p. 46)

Tout cela se produit alors que le Viet Nam prend des mesures pour essayer d'empêcher les réfugiés kampuchéens d'exercer leur droit légitime de retourner en toute sécurité dans leur patrie.

Qu'en sera-t-il donc du Kampuchea en 1990?

Ma délégation a également mentionné un autre point en 1983 :

"Le 20 juin 1983, le Traité frontalier entre le Viet Nam et le régime de Phnom Penh soulignait la subordination de Phnom Penh à Hanoi. Ce prétendu traité cédait au Viet Nam les terres situées à la frontière entre le Viet Nam et le Kampuchea, qui faisaient l'objet d'un différend depuis plusieurs décennies. Un autre traité, signé le 7 juillet 1982, remettait au Viet Nam plusieurs îles que le Kampuchea avait détenues ou revendiquées auparavant."

Le prince Norodom Sihanouk ajoutait que les autorités de Hanoi, depuis le début de l'invasion du Kampuchea, avaient déplacé la ligne frontière de 3 à 5 kilomètres à l'intérieur du Kampuchea. Cela s'est produit en dépit de la déclaration solennelle du Viet Nam de respecter l'intégrité territoriale du Kampuchea à l'intérieur de ses frontières de 1967.

Qu'en sera-t-il donc du Kampuchea en 1990?

Une autre preuve est l'exploitation continue des maigres ressources du Kampuchea par le Viet Nam, en particulier par les forces d'occupation. Nous avons connu des cas de détournement d'aide alimentaire internationale. Le régime de Phnom Penh doit s'acquitter de l'obligation qui lui est faite d'exporter des produits alimentaires au Viet Nam alors même qu'il recherche auprès de la communauté internationale une assistance additionnelle de quelque 400 000 tonnes. Le Kampuchea, à un moment donné, fournissait du riz à toute l'Asie.

M. Kasemsri (Thaïlande)

Qu'en sera-t-il donc du Kampuchea en 1990?

La position de la Thaïlande se fonde sur : premièrement, le respect du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies; deuxièmement, les normes et principes régissant les relations entre Etats; troisièmement, les résolutions pertinentes des Nations Unies; quatrièmement, la tradition d'indépendance et de respect de la diplomatie; cinquièmement, les aspirations à la coopération internationale et régionale constructive.

Bien que la Thaïlande ne soit pas partie au conflit du Kampuchea, elle n'a pas échappé à ses effets brutaux. La Thaïlande est un voisin du Kampuchea et se trouve donc directement touchée par le conflit. Les effets les plus visibles en sont les 250 000 réfugiés kampuchéens et les personnes déplacées en Thaïlande, les 100 000 villageois thaïlandais qui vivent près de la frontière et qui sont affectés par cette situation et la mort ainsi que la destruction des biens des ressortissants thaïlandais à la suite des incursions vietnamiennes fréquentes et des tirs d'obus à partir de l'autre côté de la frontière. Les réunions des organismes de secours humanitaire, les activités des opérations frontalières de secours des Nations Unies et d'autres institutions ainsi que les différentes communications de mon gouvernement distribuées comme documents officiels des Nations Unies témoignent de tout cela. En outre indépendamment des centaines de milliers de mines posées sur le territoire kampuchéen, les forces vietnamiennes en ont posé 20 000 à l'intérieur de la Thaïlande. En mai 1986, ces mines avaient provoqué la mort de 150 personnes.

De plus, l'invasion vietnamienne et l'occupation militaire continue du Kampuchea sont une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes et normes régissant les relations internationales, notamment les principes de non-recours à la force et de non-intervention. En devenant Membres de cette organisation, tous les Etats se sont engagés non seulement à respecter scrupuleusement ces principes mais également à les défendre et à faire en sorte qu'ils soient respectés partout. La Thaïlande, qui est un pays qui aspire profondément à la paix et à l'harmonie, se montre toujours préoccupée lorsque les principes fondamentaux de la Charte sont bafoués, car cela met en danger la paix et la sécurité internationales.

Bien que le Viet Nam rejette ces principes, la majorité des Etats Membres sont de toute évidence d'accord avec la Thaïlande sur cette question. Avec les pays de

M. Kasemsri (Thaïlande)

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et un grand nombre de délégations, la Thaïlande a parrainé année après année des projets de résolution sur la situation au Kampuchea, et qui ont été adoptés par l'Assemblée générale à un nombre de voix toujours plus important.

Bien que le Viet Nam rejette les résolutions pertinentes des Nations Unies, la communauté internationale doit persévérer dans l'intérêt de la paix et de la justice. Dans son rapport A/41/707, le Secrétaire général a réaffirmé sa volonté de contribuer à ces efforts dans le cadre de sa mission de bons offices. Il convient de noter cependant que le Viet Nam a refusé de reconnaître les bons offices du Secrétaire général à cet égard, mais continue d'insister pour qu'il agisse à titre personnel.

M. Kasemsri (Thaïlande)

Bien que le Viet Nam rejette le rôle officiel du Secrétaire général, l'Assemblée générale doit poursuivre ses efforts pour en rehausser le prestige en renouvelant son mandat.

Bien que le Viet Nam ait rejeté le débat de l'Assemblée générale sur cette question, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution, A/41/L.2, présenté par 60 pays. L'approbation de ce projet de résolution à une majorité écrasante confirmera notre désir commun d'un règlement pacifique et général du conflit kampuchéen, conformément aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux aspirations légitimes du peuple kampuchéen lui-même. Ma délégation, par conséquent, exhorte tous les Etats Membres à voter pour le projet de résolution qui nous a été présenté, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région et au-delà.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il fait pour aboutir à un règlement pacifique et global du conflit kampuchéen et alléger, par une aide humanitaire, ses conséquences tragiques. Il est très bien aidé dans sa tâche par ses représentants spéciaux, M. Rafeuuddin Ahmed et M. Tatsuro Kunugi, auxquels nous aimerions dire notre profonde reconnaissance.

Ma délégation voudrait également féliciter chaleureusement M. Leopold Gratz, président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, et M. Massamba Sarré, du Sénégal, président du Comité ad hoc de la Conférence internationale sur le Kampuchea, ainsi que les éminents membres de ce comité, pour le rôle important qu'ils jouent au nom de la juste cause du Kampuchea.

Ma délégation souhaite également exprimer sa profonde reconnaissance aux gouvernements donateurs, aux diverses institutions et organes des Nations Unies, au Comité international de la Croix-Rouge et aux autres organisations humanitaires pour l'aide qu'ils ont apportée aux Kampuchéens réfugiés et déplacés en Thaïlande et le long de la frontière thaïlandaise. Nous sommes également profondément reconnaissants à toutes les délégations des témoignages de sympathie qu'elles ont bien voulu exprimer au Gouvernement royal thaïlandais pour les efforts qu'il a déployés à cet égard.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur la question à l'ordre du jour.

Le Président

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/41/L.2. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences financières de ce projet de résolution figure au document A/41/735.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Belize, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Afghanistan, Albanie, Angola, Bulgarie, Congo, Cuba, Ethiopie, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Mongolie, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique.

S'abstiennent : Bénin, Cap-Vert, Finlande, Guyana, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Madagascar, Mexique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe.

Par 115 voix contre 21, avec 13 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 41/6).*

* La délégation de la Barbade a par la suite fait savoir au Secrétariat qu'elle entendait voter pour. Les délégations de l'Algérie et du Vanuatu ont fait savoir au Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à expliquer leur vote après le vote.

M. SIMAS MAGALHAES (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le Brésil a voté pour le projet de résolution A/41/L.2 sur la situation au Kampuchea parce qu'il comporte les éléments que nous jugeons essentiels pour un règlement politique d'ensemble de la question du Kampuchea. Cependant, nous tenons à exprimer, aux fins du compte rendu, nos réserves sur le cinquième alinéa du préambule qui fait référence à la lutte continue et efficace menée contre l'occupation étrangère par la coalition avec Samedech Norodom Sihanouk comme président du Kampuchea démocratique. Nous croyons que le problème ne peut être réglé par les moyens militaires et qu'il est de l'intérêt le mieux entendu de toutes les parties concernées - et, au vrai, du peuple kampuchéen - d'aboutir à une solution pacifique par des négociations authentiques. Le Brésil ne saurait appuyer un texte qui préjuge de l'aboutissement de l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination.

M. McDONAGH (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord adresser à la délégation du Mozambique les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement irlandais à l'occasion du décès tragique du président Samora Moisés Machel. Nous tenons à exprimer nos condoléances au peuple et au Gouvernement endeuillés du Mozambique ainsi qu'aux familles des disparus.

L'Irlande a voté pour le projet de résolution sur la situation au Kampuchea. Nous l'avons fait parce que, comme les années précédentes, nous approuvons le sens général du projet de résolution. Je tiens à dire clairement, cependant, que le fait que nous ayons voté pour un projet de résolution qui comporte un libellé, tel que celui du cinquième alinéa du préambule ne doit pas être interprété comme impliquant une modification de la position de l'Irlande à l'égard de la représentation du Kampuchea. Les comptes rendus de l'Assemblée montrent clairement que lorsque la question a été officiellement soulevée pour la dernière fois à l'occasion de la présentation du rapport de la Commission de vérification devant la trente-septième session de l'Assemblée générale, l'Irlande, comme les années précédentes, s'est abstenue.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée vient ainsi d'achever l'examen du point 25 de son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.